



CT du 30 mai 2017



1. INTRODUCTION

1.A – Approbation des procès-verbaux du 16 et 24 janvier et 6 mars 2017 (Avis)

La CGT les a approuvés.

Votes :

Pour : UNSA (1), CGT (4), CFTC (1), FO (2), CFDT (4)

Contre :

Abs :

2. GESTION DE L'EMPLOI

2.A – Tableau de suivi des effectifs ville de Nantes et CCAS (Avis)

A la ville de Nantes, le solde de création suppression de poste est positif. Au CCAS, le solde est nul.

Aussi, la CGT s'est abstenue sur ce dossier.

Votes :

Pour : UNSA (1)

Contre :

Abs : CGT (4), CFTC (1), FO (2), CFDT (4)

2 B - Projets d'apprentissage : avis sur les projets d'apprentissage 2017-2018 (Avis)

Dans ce dossier, il est prévu notamment de mener une expérimentation relative à l'élargissement de la limite d'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans. Ce dispositif ne sera mis en œuvre qu'en 2018 avec la nécessité de trouver des tuteurs. La CGT a voté pour.

Votes :

Pour : UNSA (1), CGT (4), CFTC (1), FO (2), CFDT (4)

Contre :

Abs :

2 C- Plan de formation 2017 (Avis)

Ce dossier présente le plan de formation et a fait l'objet d'une intervention de la CGT ci-jointe. La CGT s'est abstenue.

Votes :

Pour : UNSA (1)

Contre :

Abs : CGT (4), CFTC (1), FO (2), CFDT (4)

2 D - Rapport de situation comparée femmes / hommes 2016 (Avis)

La CGT a souligné des inégalités fortes entre les rémunérations de hommes et des femmes dans la catégorie A (en moyenne 251 euros de moins pour les femmes). De plus, le passage d'une partie de la filière médico sociale en catégorie A entraînera mécaniquement un creusement de ces inégalités du fait de grilles avec des échelons inférieurs et 95 % de femme dans cette filière. La CGT a indiqué qu'elle attendait des mesures pour réduire ces inégalités par certains éléments de rémunération (ex : régime indemnitaire). La Directrice Générale des Ressources a indiqué qu'il ne fallait pas trop compter sur la collectivité pour corriger des inégalités salariales dues à des mesures nationales et aux filières. Cette réponse d'impuissance de la collectivité ne satisfait pas la CGT.



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr

10/06/2017

La CGT a également demandé des informations supplémentaires sur les différences de rémunération entre hommes et femmes sur les éléments complémentaires (ex:RIE/RIF).

La CGT a voté pour le principe de présentation de ce dossier conformément à la loi. Pour information, le vote ne concerne pas le contenu du dossier .

Votes :
Pour : UNSA (1),CGT (4) ,CFTC (1), CFDT (4)
Contre :
Abs :
NPPAV : FO (2),

2E - Ajustement du régime indemnitaire des agents de la Police Municipale (Avis)

Ce dossier présente une révision du régime indemnitaire de la police municipale.

Les augmentations paraissent insuffisantes à la CGT.

La CGT s'est abstenue sur ce dossier.

Votes :
Pour : UNSA (1), CFTC (1), FO (2), CFDT (4)
Contre :
Abs : CGT (4),

2F - Ajustement du régime indemnitaire : compléments indemnitaires liés au travail du dimanche. (Avis)

Ce dossier présente les nouvelles conditions concernant l'indemnisation des dimanches et jours fériés.

Ce dossier nous a semblé peu clair et non abouti. Par exemple,les jours fériés n'apparaissent qu'une seule fois dans le dossier. La collectivité répond que c'est juste de « la sémantique »(?!).

La non prise en compte des incidences sur l'ensemble des directions de la collectivité ne nous semble pas acceptable. De plus, l'articulation avec les astreintes le dimanche et jour férié ne sont pas définies.

L'ensemble des syndicats à l'exception de l'UNSA ont demandé une suspension de séance afin de se concerter au vu des nombreuses insuffisances et réponses ambiguës de la collectivité.

Un report du dossier a été demandé et refusé : la CGT a voté contre comme FO et la CFDT.

Votes :
Pour : UNSA (1),
Contre : CGT (4), FO (2), CFDT (4)
Abs : CFTC (1),

2G - Dispositifs de déroulement de carrières : avancement de grade pour la catégorie C (Avis)

Ce dossier présente le dispositif relatif aux avancements de grade pour la catégorie C. La CGT a réaffirmé ses positions sur le respect du statut (ratio à 100 %). La CGT a obtenu des avancées lors des négociations mais cela reste insuffisant. Pour rappel,la CGT était déjà intervenue à plusieurs reprises en CT sur ces questions liées au PPCR (voir C.R CT précédent).

La CGT s'est abstenue sur ce dossier.

Votes :
Pour : UNSA (1), FO (2), CFDT (4)
Contre :
Abs : CFTC (1), CGT (4),

3. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE A LA COHÉSION SOCIALE

3.A – Département Enfance & Education - Direction de la Petite Enfance : requalification des postes de responsables d'établissement au sein des MAPE de 40 places et plus – Impacts organisationnels (Avis)

Ce dossier présente la requalification des postes de responsables d'établissement avec un passage de EJE (éducatrice jeunes enfants) à Attaché Territorial pour les établissements de plus de 40 places uniquement. Ce dossier présente aussi des regroupements et/ou augmentation de capacité pour certains établissements afin d'atteindre les 40 places.



La CGT a souligné que s'il s'agit de l'aboutissement partiel d'une revendication portée avec les personnels en intersyndicale, elle regrette que l'ensemble des EJE responsables d'établissement ne soient pas concernés.

De plus, le dossier intègre les crèches associatives (privées) prochainement ouvertes comme étant du service public. La CGT a dénoncé ces externalisations et réaffirmé son attachement à un réel service public avec des personnels territoriaux.

Aussi, la CGT s'est abstenue sur ce dossier.

Votes :

Pour : UNSA (1), CFDT (4), CFTC (1)

Contre :

Abs : CGT (4), FO (2),

3.B – Département Citoyenneté, Vie Sociale et territoires – Direction des Sports : ajustements organisationnels (Avis)

Ce dossier présente un ajustement de l'organisation de la direction des sports.

La CGT est intervenue concernant particulièrement les agents du complexe sportif Jean Jahan (6 agents). Une N.B.I leur aurait été promise par leur hiérarchie du fait de l'intégration dans leurs missions de la plaine de jeux Mainguais. Le DRH de la ville a indiqué qu'une étude sur une éventuelle NBI accueil sera faite ultérieurement sans aucune certitude d'attribution.

La CGT s'est abstenue.

Votes :

Pour : UNSA (1),

Contre : FO (2),

Abs : CGT (4), CFDT (4), CFTC (1)

3C - Département Citoyenneté, Vie Sociale et territoires – DRU : adaptation des moyens au sein du secteur Etat Civil – Impacts Loi Justice XXI (Avis)

Ce dossier présente l'impact de la loi justice XXI au secteur état civil (DRU).

Des expertes agents de la DRU sont intervenues pour l'intersyndicale CGT, FO et CFTC pour interpeler l'administration sur les conséquences quotidiennes et leurs conditions de travail du fait des nouvelles missions liées à cette loi.

La CGT est intervenue pour soutenir les expertes et apporter des éléments complémentaires sur le contexte du dossier (cf. intervention CGT). Une manifestation des agents avait lieu devant l'hôtel de ville au même moment.

Au vu de ces éléments, les deux postes supplémentaires prévus pour l'ensemble du secteur état civil sont très insuffisants : la CGT a voté contre ce dossier.

Votes :

Pour : UNSA (1),

Contre : CGT (4), FO (2),

Abs : CFDT (4), CFTC (1)

3D - Département Prévention & Solidarités – Direction de la Santé Publique : ajustement des moyens du Pôle Santé Globale de l'Enfant (Avis)

Ce dossier propose un renforcement des moyens pour le pôle santé globale de l'enfant.

La CGT est en accord sur ce renforcement des moyens notamment un poste de médecin. Elle a tout même regretté que un ASE (assistant socio éducatif) du CCAS en mobilité forcée n'ait pas été retenu sur ce pôle dans le même sens de renforcement de cette politique publique.

La CGT a voté pour ce dossier.

Votes :

Pour : UNSA (1), CGT (4), CFDT (4), CFTC (1)

Contre : FO (2),

Abs :

